

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 06 FEVRIER 2017

L 'An deux mille dix-sept, le six février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verdun sur le Doubs, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur François BONNOT, Maire

Etaient présents : Mmes et Mrs BADAUT Michèle, BONIN Emmanuel, BOUROT Véronique, CHAMBARLHAC Vincent, CHATRY Jacques, DESOGERE Marceline, DUCARD Sophie, NEIGER Claude, MARCHAL Claude, ROUX Sabrina, VOGEL Jacques

Excusés : CAFFENNE Eliane, RAGONDET Annick, TOULON Jean

Secrétaire : Michèle BADAUT

Contrats d'Assurance des Risques Statutaires du Personnel Territorial

Le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat d'assurance des risques statutaires du Personnel Territorial affilié à la CNRACL et à l'IRCANTEC.

Modification du temps de travail

Augmentation du temps de travail d'un agent administratif à partir du 1^{er} février 2017. Passage de 34h à 35h hebdomadaire.

Subventions

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Club Sourire Espoir	366.00 €
- Club Sourire Espoir (subvention exceptionnelle)	110.00 €
- Gymnastique Volontaire de Verdun	152.00 €
- Association Les Trois Rivières en Marche	150.00 €

Projet 2017

La Commune souhaite rénover certains bâtiments communaux afin de permettre de faire des économies d'énergie (école primaire, salle des fêtes, vestiaire du foot, capitainerie)

Ouverture des crédits 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'investissement réalisés ou à effectuer très rapidement sur la Commune de Verdun sur le Doubs. Il explique que pour pouvoir payer les différents tiers il faut ouvrir les crédits 2017 avant le vote du budget.

Divers

Quelques dates à retenir :

- Mercredi 22/02 à 15h00, réunion de sécurité pour le tournoi de rugby qui se déroulera le 1^{er} mai 2017
- Dimanche 02/04, inauguration du nouveau terrain de rugby

Travaux de rénovation dans la salle des Fêtes pendant le mois de mars ainsi que l'agrandissement de la garderie périscolaire pendant les vacances de février.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30 heures.